

Le taux d'emploi des seniors a fortement progressé en France au cours des dix dernières années. Néanmoins, les statistiques disponibles montrent que les transitions entre l'emploi et la retraite sont loin d'être parfaitement linéaires. Le présent flash étudie cette question cruciale dans le contexte des réformes à venir des régimes de retraite et de l'assurance-chômage.

### 1. Age légal et âge effectif, des différences réelles

Le débat public confond parfois l'**âge légal** (62 ans au terme de la montée en charge de la réforme des retraites de 2010) et l'**âge effectif** de départ à la retraite. Or ces deux âges ne coïncident pas forcément : selon le rapport de la Commission Moreau (cf. flash du 14 juin)<sup>1</sup>, l'écart entre ces deux bornes est, en moyenne, d'un **an et demi** pour la génération née en 1938. En 2012, l'âge moyen de sortie du marché du travail était de 60,4 ans, contre 58,9 ans en 2003.

	2003	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Age moyen de sortie	58,9	59,1	59,1	59,6	59,7	60,0	60,4

Source : Rapport Moreau.

Disposant du recul suffisant sur les données, l'analyse sur les générations 1934 et 1938 fait apparaître une diversité de parcours : ainsi, seuls 50 % des parcours observés se traduisent par une transition unique, de l'emploi vers la retraite. 25 à 30 % des cas sont marqués par deux transitions (par exemple : chômage, préretraite, maladie, invalidité...) et près de 20 % des cas sont marqués par trois transitions ou plus. Le rapport Moreau souligne ainsi que, « **parmi les personnes nées en 1942 qui étaient salariées à 50 ans, plus de la moitié ne perçoivent pas de salaire à l'âge de 60 ans** » tout en notant que les sorties de l'emploi ne sont pas toujours définitives.

La CNAV (Caisse nationale d'assurance-vieillesse) dispose d'éléments détaillés pour tracer les parcours de ses assurés : en 2010, **sur 100 personnes partant à la retraite au régime général, moins de la moitié avait validé des trimestres au titre de l'emploi l'année de leur départ à la retraite** (ou l'année précédente), contre 31 qui n'avaient validé aucun trimestre. 15 avaient validé des trimestres au titre du chômage, 6 au titre de l'invalidité et 1 au titre de la maladie. La distinction par genre fait apparaître des écarts conséquents au détriment des femmes, notamment pour ce qui concerne l'absence de trimestres validés.

Année de validation au titre (en %)	Total	Hommes	Femmes
de salaires	32,8	36,9	29,0
d'un autre régime	14,6	16,6	12,9
<i>Total emploi</i>	<i>47,4</i>	<i>53,5</i>	<i>41,9</i>
de chômage	14,7	15,9	13,7
de l'invalidité	6,1	6,5	5,7
de la maladie	1,0	1,0	0,9
aucun trimestre validé	30,8	23,2	<b>37,8</b>
<i>Total hors emploi</i>	<i>52,6</i>	<i>46,6</i>	<i>58,1</i>
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Afep à partir du programme de qualité et d'efficience « Retraites », PLFSS 2013.

<sup>1</sup> « Nos retraites demain : équilibre financier et justice », rapport au Premier ministre, juin 2013.

## 2. Chômage et retour à l'emploi des seniors

En 2011, le **taux de chômage des seniors** en France était légèrement inférieur à la moyenne européenne (6,5 % contre 6,8 % dans l'UE 27), en hausse de 1,9 point par rapport à 2008, soit la même progression que la moyenne communautaire<sup>2</sup>. A l'instar de celui des jeunes actifs, le taux de chômage des seniors n'est pas directement comparable à celui de la tranche centrale (25-55 ans) en raison de deux facteurs spécifiques à cette classe d'âge : d'une part, l'existence de dispositifs de retrait d'activité (bien qu'en net repli, cf. flash éco du 6 juin) ; d'autre part, le poids dans cette classe d'âge des travailleurs indépendants et, pour les salariés, des emplois stables. La hausse du taux de chômage au cours de la période récente s'explique à la fois par les effets de la crise économique et par le relèvement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, de l'âge minimal pour bénéficier de la dispense de recherche d'emploi de 57 à 60 ans. Selon l'INSEE, **1,4 million de personnes de 55 à 59 ans (soit 36 %) n'avait pas d'emploi en 2011**. Une forte majorité, 30 %, déclarait ne pas souhaiter travailler (soit 13 % de retraités, préretraités ou dispensés de recherche d'emploi et 17 % dans une autre situation d'inactivité - invalidité, foyer...). Le complément, soit 6,4 %, souhaitait travailler : chômeurs au sens du BIT pour près des trois quarts et inactifs pour plus d'un quart (maladie, travailleurs « empêchés » ou « découragés », responsabilités personnelles ou familiales...). Le **retour à l'emploi serait une fonction décroissante de l'âge** : ainsi, alors qu'à 30 ans, 25 % des personnes sans emploi ont retrouvé un emploi un an après, cette part atteint 19 % à 45 ans et 8 % à 55 ans.

## 3. Retraites et assurance-chômage, quelles interactions ?

Dans un ouvrage récent<sup>3</sup>, Jean-Olivier Hairault dresse un constat sévère sur la situation des seniors, jugeant leur régime d'assurance-chômage assimilable à une préretraite implicite. Il met en évidence un **effet de ciseaux** entre une forte hausse du taux de sortie de l'emploi (part des travailleurs en emploi qui se retrouvent sans emploi un an plus tard) après 55 ans et, parallèlement, une chute du taux de retour en emploi (part des travailleurs hors emploi qui ont retrouvé un emploi un an plus tard) : ainsi, chaque année, moins de 4 % des jeunes quinquagénaires sortent de l'emploi en moyenne, contre plus de 10 % après 57 ans. Rappelant, d'une part, le caractère inopérant et objectivement erroné de la théorie du partage du travail selon lequel les plus âgés doivent « laisser leur place » aux plus jeunes et, d'autre part, l'absence d'inemployabilité intrinsèque des seniors, l'auteur insiste sur la spécificité du régime d'allocations chômage pour les seniors : ainsi, **les plus de 50 ans bénéficient d'une durée d'indemnisation maximale de 3 ans**, contre deux ans pour les autres salariés, ce qui entraîne une transition unique du système d'indemnisation du chômage vers la retraite. Concrètement, un chômeur n'ayant pas épuisé ses trois années d'indemnisation à 61 ans peut prolonger cette période jusqu'à l'âge de la retraite<sup>4</sup>. Constatant que l'effort de recherche dépend fortement de la distance à la retraite (d'où une relative inefficacité d'une dégressivité de l'allocation pour la catégorie de chômeurs les plus proches de la retraite en raison de « l'effet horizon »), J.-O. Hairault propose d'indexer la pension de retraite sur la durée du chômage : plus le chômeur retrouverait rapidement un emploi, plus sa pension serait élevée et inversement.

\*\*\*

*La question des transitions entre l'emploi et la retraite s'impose progressivement comme un objet central d'analyse du fait de son impact simultané sur les équilibres financiers de l'UNEDIC et des régimes de retraite. Elle montre une nouvelle fois le besoin de coordination entre les différentes politiques et interroge l'ensemble des acteurs (entreprises, salariés, pouvoirs publics) sur les modalités de résolution du problème. Le recul de l'âge légal (et donc l'allongement de l'effet-horizon) devra s'accompagner d'une plus forte participation des seniors à l'emploi.*

<sup>2</sup> Voir l'étude de l'INSEE « Rechercher et retrouver un emploi après 55 ans », S. Govillot, M. Rey, 2013.

<sup>3</sup> « Pour l'emploi des seniors, assurance-chômage et licenciements », J.-O. Hairault, CEPREMAP, 2012.

<sup>4</sup> A titre d'exemple, le mécanisme d'allocation équivalent retraite (AER) permet de prolonger l'allocation de chômage jusqu'à l'âge de la retraite pour les personnes justifiant du nombre de trimestres permettant de bénéficier d'une retraite à taux plein mais qui n'ont pas encore atteint l'âge légal.